

Département de la  
SEINE-MARITIME

---

Arrondissement de  
ROUEN

---

VILLE DE GRAND QUEVILLY

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2008  
à 18 HEURES

---

OBJET

APPROBATION DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME.

**PRESENTS** : M. MASSION, Sénateur-Maire.

M FABIUS, Mme DUBOIS, M MARQUES, ASQUIN,  
Mmes BOULARD, DION, M BERENGER, Mme MAILLET,  
M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire,

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle ZAHAF,  
M. TAILLEUX, Melle THEBAULT, MM. BLANGUERNON,  
KERMARREC, Mmes VATEY, PLATE, MM. DOURDOIGNE,  
CHIREN, GADAL, Mme VENARD, M. PREPOLESKI,  
Mme DUNET, M. NODJIRIM, Melles QUINIO,  
DELAHAYE, Mme GUILLEMIN, MM. EZABORI, MARTINE,  
Mme GUILLOT, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux

**EXCUSEE** : Melle BELAOUNI, Conseillère Municipale.

Nombre de Conseillers  
en exercice  
35

Nombre de Présents  
34

Nombre de Votants  
34

**SECRETAIRES DE SEANCES** :

Mme GUILLOT, Conseillère Municipale, assistée de M. PINOT,  
Attaché Territorial à la Mairie.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : 17 Octobre 2008.

## APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été décidée le 27 juin 2002. Le Cabinet CITADIA a assisté la Ville pour mener à bien la concertation, le débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ainsi que la consultation des Personnes Publiques associées. Après l'avis favorable du Commissaire Enquêteur remis le 26 mai 2008, le processus arrive à son terme. La délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme peut donc être proposée :

Vu :

- ✓ le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
- ✓ la délibération en date du 24 juin 2004 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation et les objectifs,
- ✓ la délibération du conseil Municipal en date du 23 juin 2006 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- ✓ la délibération en date du 22 octobre 2007 clôturant la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,
- ✓ l'arrêté en date du 11 février 2008 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique et l'arrêté du 14 avril 2008 prolongeant cette enquête,
- ✓ les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur,

Après en avoir délibéré et avis favorable émis par la 3<sup>ème</sup> commission, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de Grand Quevilly, tel qu'il est annexé à la présente délibération. Ce plan local d'urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement,
- un règlement écrit et graphique,
- des annexes.

2) de mettre le Plan Local d'Urbanisme approuvé à la disposition du public en Mairie au Service Urbanisme (accueil du 6<sup>ème</sup> étage) les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et les vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h30 (jours fériés exceptés),

3) d'afficher la présente délibération pendant un mois en Mairie, la publier au recueil des actes administratifs et d'insérer une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

4) de notifier la présente délibération avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet de la région de Haute-Normandie, et du Département de la Seine-Maritime.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe trois ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier soir de l'affichage.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour extrait conforme

**LE MAIRE**

